

Ne pas abdiquer les libertés publiques face à la terreur

Les attentats du 14 juillet à Nice puis de Saint Étienne du Rouvray ont encore une fois endeuillé la France cet été, causant de nombreuses victimes. Le SNES-FSU condamne les prolongations successives de l'état d'urgence.

Malheureusement, l'accumulation de mesures sécuritaires prétendument protectrices (état d'urgence, lois antiterroristes...) n'ont pas donné les résultats promis par le gouvernement. Force est de constater que l'abdication des libertés publiques ne peut constituer une solution viable, tant du point de vue éthique que pragmatique pour l'éradication du terrorisme.

Pourtant, l'entêtement des politiques de tous bords et la surenchère xénophobe, dans le cadre de la campagne présidentielle entre autres, n'ont pas manqué. Le SNES-FSU dénonce les velléités d'instrumentalisation de la peur dans l'éducation, à l'occasion des déclarations sur les personnels fichés S de la part de Najat Vallaud Belkacem ou de Laurent Wauquiez, entre autres. Il faut rappeler qu'une procédure, pénale ou disciplinaire, ne s'engage pas sur la base de suspicions, et qu'en l'occurrence une "fiche S" ne signifie en aucun cas que des faits précis et circonstanciés puissent être reprochés à celui ou celle qui en fait l'objet. Par définition, le ou la collègue "fiché-e S" n'est pas sous le coup d'une procédure pénale, encore moins condamné-e par un tribunal pour des faits répréhensibles. Il n'est que suspecté par les services de renseignements et la police d'être susceptible de pouvoir peut-être mettre en danger la sûreté de l'Etat, sans pour autant que les pouvoirs publics estiment nécessaires d'engager une procédure (sans doute faute de preuve ou d'éléments permettant une qualification pénale : en termes simples, cela signifie qu'il n'a rien fait. Dans ce contexte, ce qui se passe actuellement dans la ville de Nice est très inquiétant: une entreprise de sécurité privée propose ses vigiles aux écoles, collèges, lycées et universités de la ville avec l'appui de la commune, du département et de la Région. C'est une dérive sécuritaire très grave qui de plus privatise allègrement une fonction régaliennne, à savoir la sécurité.

Répression antisyndicale

Le SNES-FSU dénonce la répression antisyndicale à l'encontre de militant-es, notamment de la CGT (dockers du Havre, Goodyear...), et la validation du licenciement des syndicalistes d'Air France par le ministère du Travail, contre l'avis de l'inspection du travail.

Il soutient également l'inspectrice du travail de chez TEFAL convoquée au Tribunal de Chambéry avec un lanceur d'alerte le 14 septembre.

De la même façon, certains participants pacifiques aux manifestations contre la Loi Travail sont poursuivis injustement.

Le SNES-FSU appelle à participer aux rassemblements de soutien aux syndicalistes poursuivi-es, notamment : le 27 septembre 2016 (Air France), et le 19 octobre 2016 à Amiens (Goodyear).

Le SNES-FSU se félicite de la décision du conseil d'Etat du 26 août au sujet de l'arrêté dit « Anti-burkini » de Villeneuve-Loubet, qui rappelle très utilement que ni l'état d'urgence, ni l'émotion et les inquiétudes résultant des attentats terroristes ne peuvent légalement conduire à une limitation disproportionnée des libertés individuelles au motif de la seule potentialité d'un trouble à l'ordre public.

Au-delà de ces considérations juridiques, l'arrêté suspendu ainsi que tous ceux qui avaient été pris dans des termes identiques ou similaires, révèlent l'instrumentalisation de la laïcité et de la lutte pour les droits des femmes au profit d'un discours politique visant à diviser les populations, à stigmatiser les musulmans, à assimiler pratique rigoriste d'une religion et soutien, voire participation, à des actes terroristes perpétrés au nom de cette religion.

Le SNES estime que la lutte pour l'égalité des droits, mais aussi pour l'égalité sociale entre femmes et hommes, va de pair avec la lutte contre tous les intégrismes et toutes les idéologies réactionnaires, et notamment par la promotion, dans l'école et dans la formation des jeunes, des principes d'égalité et de laïcité, et l'apprentissage de l'exercice de l'esprit critique.

Accueil des migrant-es

Régulièrement, les médias publient des scènes de situations explosives, de tragédies liées aux milliers de migrants qui fuient les persécutions, les guerres, les catastrophes écologiques, économiques etc. Un rapport récent de l'UNICEF dénonce un autre aspect de la question : près de la moitié des réfugiés dans le monde sont des mineurs : 10 millions sur un total de 21. Parmi eux, le nombre de mineurs non accompagnés est de plus en plus important.

L'UE a su accueillir, dans les années 1990, 1,3 million de réfugiés bosniaques. Aujourd'hui, au lieu de répondre aux droits fondamentaux des personnes réfugiées, au lieu de travailler à faire émerger des solutions communes, l'UE cherche à les empêcher d'entrer. Les murs se multiplient. Pourtant, la convention de Schengen sur la libre circulation des personnes était l'un des piliers de la construction européenne. Beaucoup de pays ont rétabli des contrôles à leurs

frontières, voire construit un mur, une clôture barbelée... (à Calais, etc...). La frontière franco-italienne est ainsi redevenue une frontière avec contrôles : côté français par des contrôles au faciès, le refoulement illégal de demandeurs d'asile, des violences, arrestations, réquisitions de bus de lignes pour des reconduites immédiates à la frontière... côté italien par des rafles et envoi dans les centres d'accueil du sud de l'Italie, et maintenant expulsions vers le Soudan.

Tout est fait pour réduire la migration vers l'Europe, y compris en assumant des violations aux droits humains. Le scandaleux accord entre la Turquie et l'UE du 18 mars 2016 y participe. Les migrants qui ont traversé la Turquie vers les îles grecques sont renvoyés en Turquie, laquelle s'engage aussi à empêcher toute ouverture de nouvelles voies d'immigration, l'UE assumant la prise en charge financière des opérations. L'UE a certes mis en place un mécanisme de relocalisation de réfugiés arrivés en Italie et en Grèce vers d'autres pays européens, mais ce mécanisme ne fonctionne pas : 3000 relocalisations sur les 66000 prévues, et certaines nationalités comme les Afghans ne sont pas éligibles au programme.

Après la fermeture de la route des Balkans, plus de 70000 réfugiés sont arrivés en Italie, depuis le 1er janvier 2016, et plus de 30000, malgré les obstacles, ont transité à Vintimille. A Calais, notamment, cette situation a un impact concret avec l'augmentation du nombre de personnes dans la « jungle », et le camp est au bord de l'asphyxie (7000 personnes en juillet, 9100 en août, dont 865 enfants dont 670 mineurs isolés). Les structures d'accueil mises en place par l'Etat sont insuffisantes et inadaptées : 1500 places pour le camp semi-fermé de containers, 400 places pour le centre de mise à l'abri de femmes et enfants. La situation alimentaire est très préoccupante : l'Etat donne 3500 repas par jour. Les problèmes de santé se multiplient. Les difficultés locales sont instrumentalisées par les campagnes racistes de l'extrême-droite.

On ne saurait imaginer ce que serait la vie dans le camp sans l'apport des militants, des organisations qui s'y investissent. La situation est épouvantable pour ces milliers de personnes qui veulent aller en Grande Bretagne, et ce alors qu'un amendement, a été voté au Royaume uni pour accueillir les mineurs isolés venus rejoindre leur famille. Qu'attend-on pour faire respecter ce texte ? L'accueil des migrants est une question politique. L'ouverture de deux centres de réfugiés à Paris et à Vitry sur Seine, alternative aux campements de rue, doit avoir des suites à l'échelle nationale. On ne peut accepter qu'en France des personnes puissent vivre dans ces conditions épouvantables, que des jeunes soient privés d'école. La situation nécessite une prise en charge urgente de l'Etat pour assurer aux migrants une vie digne. Le droit à l'éducation doit être effectif pour les enfants et les jeunes : telle est la loi. Le défenseur des droits a rappelé les manquements de l'Etat en matière de scolarisation et d'accueil des jeunes dans un rapport récent. La question des migrants impose des choix politiques conformes aux droits des personnes sur le plan national et européen. Pour le SNES-FSU, tous les jeunes arrivant sur le territoire doivent avoir accès à l'éducation. Pour cela, les unités d'accueil (UPE2A) doivent avoir un nombre de places suffisant pour permettre une intégration effective. De même, il s'insurge contre le refus de scolarisation d'enfants Roms à Saint Ouen.

Lutte contre les LGBTphobies

Suite aux annonces du président de la République aux associations LGBT en juillet, le périmètre de la DILCRA (Délégation Interministérielle à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme) a été étendu à la lutte contre les LGBTphobies. Un conseiller en charge de ces questions a été nommé en septembre. Il est notamment chargé d'auditionner les associations, dans le but de prolonger le plan d'actions qui avait été confié à Najat Vallaud Belkacem par Jean-Marc Ayrault en 2012. Ce plan avait été suivi de plus ou moins d'effets selon les sujets traités. Les sujets d'éducation et de formation seront au cœur du projet de la DILCRA, selon les annonces du conseiller en charge de ces questions. Le SNES, avec la FSU, doit demander à être auditionné.

Dans l'éducation, le SNES dénonce la non reconduction en cette rentrée de la campagne « l'homophobie n'a pas sa place à l'école », déjà arrivée tardivement en décembre dans les établissements scolaires du secondaire l'an passé, malgré nos demandes.

Le SNES se félicite qu'enfin, 3 ans après son adoption, le ministère de l'éducation (devant la pression des organisations) reconnaisse enfin la loi du mariage pour tous, en permettant aux enfants de couples de même sexe d'avoir leur deux parents reconnus en tant que tels.

Situation internationale

Pour le SNES-FSU, il faut œuvrer pour un changement des mentalités et travailler à des solutions de règlement pacifique des conflits. C'est pourquoi il appelle à participer à toutes les initiatives En marche pour la paix le 24 septembre 2016.

Brésil

La procédure de destitution de la Présidente Dilma Rouseff ayant été validée par un Congrès gangrené par la corruption, le gouvernement de Michel Temer s'apprête à lancer un programme de restrictions budgétaires massives dans plusieurs domaines. Selon les termes de la CNTE (Confédération nationale des travailleurs de l'éducation) affiliée à la CUT (Centrale unique des travailleurs), non seulement des coupes dans le budget de l'éducation sont effectuées

mais aussi une réduction de l'accès au système de sécurité sociale, aux programmes d'accès au logement social ou encore une baisse de la sécurité alimentaire. A la réduction des dépenses sociales s'ajoute le projet de réviser la législation du travail et du système de retraite. Le gouvernement a décidé de geler les salaires des fonctionnaires et de consacrer les bénéfices du pétrole au paiement de la dette en lieu et place du financement des augmentations de salaires négociées et obtenues par la CNTE sous les présidences de Lula et Dilma Rousseff. Cette réduction du financement de l'éducation va immanquablement conduire à un développement de la privatisation et de l'externalisation. Le gouvernement Temer prévoit également de supprimer les garanties constitutionnelles de financement de l'éducation, obtenues de haute lutte par la CNTE. Le SNES-FSU s'associe à la CNTE dans sa lutte contre les projets de privatisation de l'éducation et les attaques de ce gouvernement contre les droits sociaux.

Turquie : avant et après la tentative de coup d'État

Depuis les dernières élections, le Président Erdogan et son parti AKP ont mis en place un pouvoir de plus en plus autoritaire, réduisant la démocratie et portant atteinte aux droits humains fondamentaux tels que la liberté d'opinion et d'expression. Début juillet, des universitaires turcs ont dénoncé les exactions du gouvernement envers les populations kurdes du sud-est du pays, à travers une pétition « nous ne serons pas complices de ce crime ». 453 d'entre eux en poste dans les établissements publics et 63 dans le secteur privé ont fait l'objet de mesures de répression : arrestations, enquêtes administratives, interdiction d'exercer, voire licenciement. Après le coup d'État manqué du 15 juillet, la répression envers les « opposants » s'est traduite par la suspension de 80 000 fonctionnaires. Le syndicat enseignant EGITIM SEN, malgré ses prises de position claire contre les putschistes, est particulièrement touché par cette répression tous azimuts, notamment en raison de sa défense courageuse des populations kurdes face au gouvernement. On estime à 15 200 le nombre d'enseignants licenciés. Cette purge au sein de l'éducation n'est ni plus ni moins qu'une tentative de faire taire les opposants aux mesures anti-démocratiques mises en place par le gouvernement. Avec l'Internationale de l'Éducation et sa région Europe, le Comité Syndical Européen de l'Éducation, le SNES-FSU soutient la démarche d'EGITIM SEN qui continue à se battre pour que les fonctionnaires soient rétablis dans leurs droits. Soutenir la résistance démocratique en Turquie est plus que jamais une nécessité.

Gabon

Le Snes-Fsu dénonce le refus du respect de la démocratie, les violences et la répression à l'égard des électeurs en colère qui sont descendus dans les rues de Libreville dès l'annonce des résultats avec la réélection d'Ali Bongo. Il exige le respect de la voix du peuple gabonais.